

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mille vingt, le treize octobre, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/10/2020.

<p><u>Objet</u></p> <p>Trajectoires FISTO-LACOU</p> <p>Dde annulation Enquête publique</p> <p><u>Délibération</u> 13.10.2020 – 15</p>
--

PRÉSENTS : BENETEAU Pascal, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, HUMAYOU Martine, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole, VAISSIÈRES Fabienne et ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : ALBERT Patrick, BIRELLO Enzo, BRIENTIN Amélie et SANCHEZ Sandrine.

PROCURATION : ALBERT Patrick à LAGORCE Patrice.

SECRETARE DE SEANCE : VAISSIÈRES Fabienne.

- Vu le dossier d'enquête déposé en Mairie de DAUX du 16 septembre au 18 octobre 2019
- Vu les Conclusions-Avis du Commissaire Enquêteur en date du 22 novembre 2019
- Vu les mesures de bruit aux écoles de la Commune de Daux depuis décembre 2019
- Vu les relevés de trajectoires effectués par les associations
- Considérant la réduction du trafic aérien lié à crise sanitaire qui ne permet d'apprécier la réalité des nuisances sonores liées à cette expérimentation
- Considérant que de très nombreux foyers se plaignent d'une aggravation ou de l'apparition de nuisances sonores et ce dans le contexte pré-cité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de demander à M. le Préfet d'annuler l'enquête publique de fin 2019, compte tenu que :

- Les valeurs citées en terme de nuisances sonores sont inférieures à celles mesurées sur la Commune de Daux ce qui met en doute la représentativité des données estimées jointes au dossier d'enquête ainsi que la pertinence des avis rendus par les différentes instances au vu de ces données
- Les conclusions du Commissaire Enquêteur sont assorties de 6 réserves majeures non appliquées par la DSAC-Sud, en particulier la réserve n°3.
- La trajectoire réellement observée semble passer significativement plus à l'ouest que la trajectoire proposée dans l'expérimentation et impacte de fait notre Commune de manière plus importante qu'évoqué dans les conditions du dossier d'enquête.
- La démarche d'approche équilibrée engagée ces dernières semaines doit s'appuyer sur un état initial antérieur à l'expérimentation et précisément qualifiée par des mesures réelles de bruit.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,

Patrice LAGORCE